

Décharge 2010: Fondation européenne pour la formation (ETF)

2011/2222(DEC) - 26/07/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2010 – étape de la procédure de décharge 2010.

Analyse des comptes de la **Fondation européenne pour la formation (ETF)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2010 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par la Fondation européenne pour la formation (ETF).

Pour 2010, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches de la Fondation** : la Fondation ETF, dont le siège est situé à Turin, a été créée en vertu du [règlement \(CEE\) n° 1360/90 du Conseil](#) et a pour principale mission de soutenir la réforme de la formation professionnelle dans les pays partenaires de l'Union européenne. À ce titre, elle assiste la Commission pour la mise en œuvre de différents programmes (Phare, Tacis, CARDS et MEDA) ;
- **budget de la Fondation pour l'exercice 2010** : le budget 2010 de la Fondation s'élevait à 19,3 millions EUR, contre 20,2 millions EUR en 2009. À la fin de l'exercice 2010, la Fondation employait 128 agents, contre 124 l'année précédente.

Pour connaître le détail des comptes définitifs de la Fondation se reporter à l'adresse suivante:

<http://www.etf.europa.eu/Archive>